

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. »
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 50
2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le récent discours de M. Poincaré a renforcé la confiance du pays en son propre effort. Il a démontré que ses sacrifices n'ont pas été vains et que le salut est au bout. Il a généré ceux qui voudraient provoquer une « panique de la hausse ». — Le message du Président Coolidge au Congrès américain ne parle que très vaguement des dettes. — La Chambre a voté le budget de 1927 qui est le plus gros qu'on ait encore vu.

Le discours de M. Poincaré a rempli son objet qui est moins d'émeuvoir que de convaincre, effet ordinaire de cette éloquence qui s'adresse à la raison plus qu'au sentiment. En projetant sa lumière sur des sujets obscurs, il a renseigné le public de France. Il lui a fait connaître son sort actuel et lui a ouvert quelques perspectives sur ses prochaines destinées...

Oh ! celles-ci ne sont pas radieuses et le but à atteindre est encore loin de nous. Mais elles nous apparaissent moins sombres qu'on nous le faisait craindre et nous savons que nous avons tout de même avancé sur le rude chemin. Le Président du Conseil nous a donné des raisons d'espérer. Il a fortifié la confiance du pays dans son propre effort en lui démontrant d'abord que ses sacrifices n'ont pas été vains et ensuite que s'il les continue, il est en droit de compter sur de nouveaux progrès vers la définitive libération...

Il est des gens qui seront un peu surpris de voir expliquer ces choses de finances avec si simple clarté. Eh ! quoi, cela n'est donc pas plus compliqué ! Eh ! quoi, il n'est donc pas besoin pour les comprendre d'avoir fait des études spéciales ! On peut donc pénétrer ces arcanes mystérieux sans avoir reçu d'initiation particulière et les simples règles de la raison qui nous servent quotidiennement à résoudre les problèmes de l'existence trouvent aussi leur application dans ces matières que des spécialistes s'ingénient à rendre inaccessibles ?...

Mais oui ! Ce qui est vrai ailleurs n'est pas faux ici. Il vaut mieux augmenter son avoir que le diminuer ! Il vaut mieux que le franc soit à cinq sous qu'à deux sous.

Cela paraissait monstrueux à certains qui s'efforcèrent vainement de provoquer la panique de la hausse. Et nous n'avons pas lu sans plaisir dans le discours de M. Poincaré des arguments de simple bon sens que nous avions présentés ici même avec l'ingénuité de Gros Jean devant son curé.

« Je tiens à le répéter », a dit M. Poincaré, « de quelque façon qu'on veuille passer d'une monnaie dépréciée à une monnaie pure, il y a un défilé qu'on ne peut pas franchir sans incident. Nous aurions traversé une crise bien autrement douloureuse si nous avions laissé s'effondrer notre devise nationale et s'il avait fallu la reconstruire — ou pour mieux dire — en reconstruire une nouvelle sur la ruine des fortunes privées. »

Où. Toutes les solutions de la crise auront leurs inconvénients et toutes feront des victimes. Il faut donc choisir. La hausse du franc causera des malaises et diminuera la prospérité artificielle de certaines industries. Mais son effondrement serait la ruine nationale et la désolation de l'immense majorité.

Quant à la stabilisation, nous avons retrouvé dans le discours du Président du Conseil les termes mêmes dont nous nous étions servis pour en parler ici. Elle ne se décrète pas ; elle se fait d'elle-même. Il faut qu'elle soit réalisée dans les faits avant d'être inscrite dans les lois.

N'ajoutons donc pas plus d'importance qu'il ne convient aux récriminations de ceux qui perdront surtout parce qu'ils n'auront pas eu assez de confiance dans les destinées de la Nation. Ils ont déserté à l'heure du danger et le rapatriement des fonds qu'ils avaient cru mettre à l'abri hors de France leur coûte cher aujourd'hui !... On aura beaucoup de peine à les plaindre et, en tout cas, ils seraient mal venus d'en vouloir au pays

qui ne s'est pas laissé ruiner pour les enrichir !

M. le Président Coolidge a présenté au Congrès américain un message où il exprime son sentiment sur les sujets qui touchent à la politique des Etats-Unis. Il n'est pas passionnant pour nous de suivre ce qu'il y dit des questions intérieures : douanes, agriculture, régime sec, etc.

Mais il nous intéresse davantage quand il parle du désarmement. Et nous constatons, sans plaisir, qu'il proclame d'abord à ce sujet : « Aucune marine dans le monde, à une exception près, n'approche de la « nôtre et aucune ne la surpasse ! » Si ce n'est pas de l'orgueil, c'est au moins une précaution qui n'est pas très pacifique.

Aussi n'est-on pas disposé à se laisser convaincre lorsque, formidablement surarmé, il se déclare partisan du désarmement. Il est douteux, par exemple, que cette déclaration engage le Japon à réduire sa flotte de guerre. Enfin, il n'est pas croyable que le Président Coolidge ne se rende pas compte qu'il y a dans ses actes une flagrante négation de ses paroles...

Mais, ce que nous cherchions surtout dans son message, c'est une indication à propos des dettes et des accords de Washington. Il s'en tient là-dessus à des déclarations si vagues et si générales qu'il est impossible d'en tirer une conclusion.

Sinon qu'il n'a pas changé d'avis là-dessus. Et il n'y a lieu d'en féliciter personne : ni nous, ni lui.

Le budget général est voté. Il comporte un total de dépenses s'élevant à près de quarante milliards. On n'a jamais rien fait de mieux dans le genre « colossal ». Soyons fiers : nous avons l'Himalaya des budgets ! C'est un bien évident que le statut général des recettes et dépenses pour 1927 soit fixé. C'est un mal qu'il soit si élevé. Mal qui n'est imputable à personne... qu'à la guerre.

Entre ce bien et ce mal, le public est un peu comme le Pantagruel de Rabelais, entre sa femme qui vient de mourir et son fils qui vient de naître, ne sachant s'il faut pleurer de l'une ou rire de l'autre !

Le public, après tout, ne pleurera ni ne rira. Il continuera son admirable effort pour sauver le pays et espérera en des temps meilleurs !

Emile LAPORTE.

LE NÉFASTE TRIPIER

On a lu l'histoire dégoûtante de ce tripière de Mirecourt qui achetait, à vil prix, dans la région, toutes les bêtes malades, boeufs, veaux, chevaux, moutons cochons, les traitait rudement, à l'abattoir de la ville dont il possédait, sans aucun droit d'ailleurs, une clef, puis, de grand matin, en expédiait la viande dans diverses directions, notamment celle de Nancy.

Cette « barbaque » avariée provoquait, naturellement, de nombreuses intoxications. Le procureur de la République de Mirecourt, lui-même, se trouva un jour violemment indisposé pour en avoir absorbé.

Beaucoup de bouchers, et entre autres, l'un des plus gros de Nancy, se fournissent volontiers chez cet empoisonneur, qui leur permettait de se donner les gains, après de leur clientèle, de lutter contre la vie chère, en affichant des prix inférieurs à ceux de leur concurrents.

En dehors de sa spécificité infamie, cette affaire est déplorable et sa divulgation plus déplorable encore. Car elle est de nature à encourager les commerçants à ne point laisser descendre leurs prix des hauteurs empressées où ils les ont fait monter.

Je n'explique. Si tout, et le reste, colle autour d'hui les yeux de la tête, le vendeur y est pour beaucoup certainement ; mais l'acheteur y est bien pour quelque chose. Le public est méfiant, la marchandise trop belle lui fait peur et un marché trop avantageux aussi. N'importe quel détaillant vous dira : « Si j'arrive de pouvoir offrir à bon compte une denrée quelconque, je n'en trouve point ailleurs ! Les gens font le moue et déclarent qu'à ce prix-là, elle ne doit pas être fautive, ma camelote ! »

Or, ce sentiment qui est général et endémique dans la foule des consommateurs, ne pourra qu'être renforcé par la connaissance des comportements du tripière de Mirecourt. Les ménagères vont se méfier encore davantage des morceaux présentés à des taux abordables. Et dans ces conditions, les commerçants, qui ne sont pas bêtes, se garderont bien de diminuer les chiffres de leurs étiquettes. Ce serait vouloir ne pas vendre ! (De l'Avenir). — Louis MARSOLEAU.

Informations

L'élection de la Nièvre

À la suite des résultats du scrutin de dimanche dernier qui a donné lieu à un ballottage, la Fédération républicaine socialiste de la Nièvre retire la candidature de M. Henri Dreyfus. On sait déjà que les socialistes ont retiré la candidature de leur représentant, M. Pitois.

Mort de M. Henry Cochon

M. Henry Cochon vient de mourir. Il était né à Paris le 31 janvier 1854. Le défunt appartenait à la famille parisienne des Cochon, qui s'est distinguée dans la politique et dans les lettres. Il était le frère du baron Denys Cochon, membre de l'Académie française, ministre d'Etat pendant la guerre.

Le monument de Barrès

M. Louis Barthou, ministre de la justice, qui avait accepté de présider à Pau les cérémonies organisées en souvenir de Maurice Barrès, ne pourra pas, ainsi qu'il en avait avisé, il y a quelques semaines, le maire de la ville, se rendre le 11 décembre dans les Basses-Pyrénées. Il doit en effet, ce même jour, en sa qualité de président de l'Association des Journalistes parisiens, recevoir le Président de la République qui assistera à la fête annuelle de bienfaisance organisée par cette association et par celle des Nouvellistes parisiens.

Le désarmement à la S. D. N.

Le correspondant de la Westminster Gazette à Genève mande qu'un accord sur le désarmement a été, croit-on, pratiquement conclu. Il entrerait en vigueur à partir du 1^{er} février prochain. Les Allemands se montreraient prêts à exécuter les demandes des alliés concernant Koenigsberg.

Les Etats-Unis ne veulent pas

Le rapport de M. Andrew Mellon, au Congrès, donne l'impression que les Etats-Unis ne sont pas disposés à examiner à nouveau aucun des règlements relatifs aux dettes de guerre.

Les manœuvres de Mussolini

Le traité d'amitié entre l'Italie et l'Allemagne a été signé hier ; il sera déposé au Secrétariat de la S. D. N. On dit à Londres que l'Italie vise à encercler la Yougoslavie et que, maintenant, elle va, dans ce but, essayer de s'entendre avec la Grèce.

Le scandale des viandes avariées

Pendant que se poursuit méticuleusement l'enquête judiciaire sur le scandale des viandes avariées, le préfet des Vosges, en présence de la gravité de l'affaire, a prescrit l'ouverture d'une

EN PEU DE MOTS...

La demande de mise en liberté provisoire déposée par M^l Campinchi au nom de son client, le colonel Riccio Garibaldi, a été rejetée par le Parquet.

On a découvert à Cardiff un tableau attribué au peintre Romney, représentant « La mort du général Wolff ». En 1763, le tableau avait été primé par la Société des Arts, qui avait attribué à Romney une somme de 25 guinées.

Un individu se disant inspecteur d'assurance escroquet à Poitiers. Cet individu, nommé Blanchet, né à Cornemery, avait pris la fuite. Il a été arrêté au Havre.

Le correspondant de la Westminster Gazette à Genève mande qu'un accord sur le désarmement a été, croit-on, pratiquement conclu. Il entrerait en vigueur à partir du 1^{er} février prochain.

Les Allemands se montreraient prêts à exécuter les demandes des alliés concernant Koenigsberg.

On croit généralement, ajoute le correspondant, que la question du Rhin serait renvoyée à la session de mars, au moment où le conseil examinera les rapports sur les investigations dans les zones délimitées.

Le Times signale que les milieux officiels se montraient très optimistes, quant à la conclusion d'un accord prochain sur le désarmement.

NOS ÉCHOS

Facon de dire.

Ce sont deux bons amis. Mais si l'un est né malin, l'autre amuse la galerie par sa naïveté, voire, parfois, sa sottise.

L'autre soir, ils prenaient tous deux l'apéritif au café du coin et le naïf d'expliquer à l'autre :

— Mon cher, les femmes ne sont pas bêtes...
— Je le crois.
— Moi, je le vois à la mienne. Quand elle veut quelque chose de moi, sais-tu ce qu'elle fait ?

— Elle me prépare pour le dîner un de mes plats favoris. Ainsi, hier, elle voulait acheter un chapeau et elle m'a fait de la cervelle, que j'adore.

— De la cervelle ?... Oui, en somme, elle t'a pris par ton côté faible !
Et le dialogue continua.

La réponse imprévue.

Une jeune fille, docteur en droit, adressa, il y a quelque temps, une demande d'admission au stage de la Cour de cassation.

Or, au lieu de dire simplement que les femmes n'ont pas le droit d'être avocates à la Cour de cassation, il fut répondu à la jeune fille que sa demande ne pouvait être prise en considération, car elle ne pouvait fournir, comme doit le faire tout candidat..., un livret militaire.

La Cour de cassation, sévère personnellement à l'austère réputation, a des plaisanteries imprévues.

L'opinion des nègres.

Sur le boulevard Sébastopol, se promenait un monsieur maigri, monocle à l'œil, vêtu d'un costume comme on portait jadis les compères de revue. Il était coiffé d'un chapeau haut-de-forme de soie beige. De ses mains gantées, il entrouvrait sa jaquette et l'on pouvait lire, sur son gilet, l'adresse d'un chapelier.

A propos du Salon de l'Aéronautique

DES AILES... DES AILES...

Des ailes ! On s'arrête devant un grand avion pourvu du confort moderne. On pense : « Oui... peut-être... un jour viendra... »

S'il n'y avait que le ciel, mais il y a la terre ; et le danger est au sol. Les jeunes gens, parbleu ! ils ne croient pas à la mort, ils la bravent, ils la narguent, elle leur semble si lointaine ! Mais nous qui avons quarante ans, cinquante ans, nous qui sommes de petits bourgeois casaniers, nous qui avons échappé à la guerre, nous qui ne voulons pas gâcher une minute des minutes qui nous restent à vivre, nous regardons les avions qui tendent leurs larges plans...

— Oui... oui... le jour où l'on aura inventé un stabilisateur... Nous montons sans appréhension dans les trams, dans les taxis. Nous parcourons les routes sur des autos qui filent comme des courants d'air. Mais de l'avion nous nous méfions. Nous étions trop vieux quand le premier, d'un bond essouffé, a sauté la Manche. Nous n'avons depuis compté que les victimes, au lieu de contempler avec admiration l'essor d'un lourd appareil qui décolle péniblement et s'en va se poser, migrateur infatigable, jusqu'au bord du golfe Persique, oiseau nouveau que guide l'intelligence humaine.

Un jour d'été, quand vrombit au zénith l'appareil vertigineux, nous levons la tête et nous éprouvons un regret :

— Comme on doit être bien lâchant... libre ! libre ! Mais aujourd'hui un ciel épais pèse sur nous comme un couvercle. Les nuées sont pleines de neige et de tempêtes. Nos pieds, plus lourds, s'appuient plus fortement sur le sol, nous avons du plomb dans l'aile — dans l'aile de notre imagination...

Que d'avions ! que d'appareils qui monteront cabrés vers le soleil et l'azur, franchiront les montagnes, les fleuves et les mers !

C'est l'homme qui a inventé ça ! Depuis le premier fou qui a osé grimper sur les planches qui flottaient, c'est la plus belle, la plus téméraire des inventions humaines. Les hélices fouettent durement l'air im-

propre et faisait des gorges chaudes. Un philosophe pourrait se lamenter du triste sort d'un individu qui peut consentir à jouer un tel rôle : à quoi il serait juste de répondre qu'il faut bien que tout le monde vive et que celui-là est peut-être incapable de gagner autrement son pain, — à une époque où les revues n'ont plus de compère. Le philosophe pourrait aussi, au lieu de s'en prendre à l'employé, s'en prendre à l'employeur, lui reprocher d'imposer cette mascarade à un homme, à son semblable, son frère qui a probablement, lui aussi, une âme immortelle.

Mais ce serait là de la conversation. Ce qu'il faudrait demander au commerçant c'est s'il croit que cette publicité déplacée peut lui faire vendre un chapeau de plus. Car tout le problème est là.

Comme le blanc poudré passait, impassible, au milieu des quotidiens, des nègres de jazz-band, qui ne sont ridicules que la nuit, étaient secoués d'un rire outrageant.

C'est ce qu'on pouvait trouver de plus gênant.

Mémoires.

Ce sera peut-être un événement sensationnel.

Voici, en effet, que la fameuse danseuse Mata-Hari, l'espionne exécutée pendant la guerre, à Vincennes, fait reparler d'elle.

Peu après son arrestation, elle raconta sa vie à un avocat de ses amis qui promit de faire paraître ses mémoires en 1927.

Nous allons donc savoir à quoi nous en tenir sur la culpabilité de Mata-Hari. Mais, après tout, qui cela peut-il encore intéresser ?

Souliers de luxe.

S'il vous arrive de flâner devant la devanture d'un cordonnier de luxe, vous serez, certes, surpris par toutes les merveilles centronnelles qu'il étale.

Ce ne sont que de fines découpures et treillis à jours de cuir doré, perlé, brodé, galuchatsé.

On se demande seulement comment nos aimables contemporains peuvent

dérable sur lequel les plans s'appuient. C'est tout... et des masses de cinq mille kilos glissent dans le ciel, d'un vol exaspéré...

Je suis grimpé dans un avion, au Grand-Palais. J'ai essayé le siège du conducteur, ceux des voyageurs, je me suis émerveillé de l'élégance et du confort d'une limousine qui va chaque jour, comme un Pulman de la Flèche d'or faire un service régulier, un service sans gloire, un service à qui il faut souhaiter de n'avoir pas d'histoire, car l'histoire pour un avion de transport, c'est le fait-divers, et le fait-divers c'est...
Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer : ou bien ces modestes aérobus qui accomplissent tant d'exploits réguliers dont on ne parle plus, ou les merveilleuses machines préparées pour des raids et à qui sont promises des aventures glorieuses. Ceux-ci sont des enfants perdus, avides de risques et assoiffés d'ambition. Mais les autres, les autres ? Songez qu'il y a à peine vingt ans que le premier avion décolla, vingt ans que les frères Wright volèrent quelques minutes, vingt ans que Farman boucla un kilomètre en circuit fermé.

Et voilà où nous en sommes ! On monte dans un wagon confortable, au Bourget, à midi ; on arrive à Londres avant trois heures.

Il faut plus de temps en auto de l'Opéra à l'aérodrome et de Croydon à Londres qu'en avion du départ à l'arrivée.

En vingt ans ! Quelqu'un dit : — Peuh ! faut-il se réjouir ? Sommes-nous si pressés ? La fièvre nous emporte, toujours plus vite, toujours plus loin ! Quel mieux-être vous valent tant d'inventions humaines ? La prochaine guerre — dont Dieu nous garde ! — dévastera le monde à cause de l'avion. Jusqu'aujourd'hui, c'est la plus redoutable machine qu'ait inventée le génie des hommes pour s'entretuer.

— Et j'ai honte de l'avouer, je ne pouvais pas voir l'appareil de Guynemer, le *Vieux-Charles*, dans la cour des Invalides, sans frémir... (De l'Europe).

Robert DIEUDONNÉ.

La fable des quatre mouches.

C'est une fable russe, et déjà fort ancienne.

Il était une fois quatre mouches russes qui cherchaient de quoi manger. L'une d'elles, apercevant des confitures sur une table, eut la tentation d'y goûter. Les confitures étaient falsifiées ; la malheureuse mouche expira bientôt dans des douleurs effroyables.

— Que cet exemple nous profite, dit la seconde mouche, ne mangeons plus que du pain.

Elle en mangea. Le pain contenait de l'alun, qui lui tordit les entrailles ; et la seconde mouche trépassa aussi tristement que la première.

— Moi, dit la troisième, je me contenterai de boire un peu de la bière contenue dans ce verre.

Elle y goûta. La bière était salicylée. La troisième mouche suivit les deux autres au pays dont on ne revient pas.

Alors la quatrième mouche, réduite au désespoir par le trépas de ses sœurs, et voyant combien la vie était difficile dans ce monde où tout est falsifié, eut des idées de suicide. Une feuille humide se trouvait là, sur laquelle elle lut : *Papier tue-mouches*. « Voilà mon affaire », dit-elle. Et elle se jeta sur la feuille humide. Mais plus elle buvait au liquide dont cette feuille était imprégnée, moins elle sentait la mort venir. Le prétendu papier empoisonné était falsifié comme tout le reste.

— Or, ajoute le fabuliste slave en façon de morale, tout cela était de fabrication allemande.

Chronique du Lot

POUR LA BAISSÉ

Dans l'alimentation : les prix de la viande

Nos confrères parisiens annoncent que le ministre de l'Intérieur a reçu diverses délégations, présentées notamment par le Président du Conseil municipal de Paris.

Il s'agissait d'entretenir le ministre de divers moyens pour faire baisser le prix de la viande. Certains de ces procédés consistent surtout à obtenir une sévère réglementation des Halles et des marchés de réassortiment qui échappent actuellement à toute surveillance.

Dans les suggestions de cet ordre, nous ne voyons rien qui soit applicable aux petites villes de province, où il est déjà si difficile, comme on le constate à Cahors, d'obtenir des arrêtés municipaux qui réglementent le marché de manière à protéger un peu les simples consommateurs contre l'action furtive des revendeurs.

Ce qu'il faut retenir de ces démarches et des réponses favorables que leur a faites le ministre, c'est que le principe de la baisse sur le prix de la viande est admis partout aujourd'hui comme une chose indiscutable. Il est reconnu qu'il n'y a pas concordance entre les prix de la viande sur pied et ceux de la viande au détail.

La baisse parfois considérable du bétail n'a pas sa conséquence à l'état des boucheries. L'action à entreprendre doit donc avoir pour but, par la création de concurrence ou par la taxation ou par tous autres moyens, de vaincre la résistance qui empêche les consommateurs de profiter d'une diminution dont semblent ne bénéficier présentement que les intermédiaires.

Le Comité Economique du Lot s'est ému, nous l'avons vu, de la différence sensible qui existe entre les prix de la viande à Cahors et ceux des départements voisins. Il a émis un vœu formel, adressé à M. le Préfet (qui représente ici le ministre) et réclamant une intervention directe de sa part auprès du Syndicat de la Boucherie avant la création de commissions extramunicipales chargées de suivre les prix sur les foires et de préparer, en conséquence, la taxation dans chaque commune.

Nous croyons que ces démarches de l'administration préfectorale sont en cours et nous espérons en connaître bientôt le résultat. Tout le monde désire qu'il soit favorable et qu'on aboutisse au but cherché par la persuasion.

Ce que nous disons ci-dessus de la viande de boucherie s'applique aussi très exactement à la viande de porc. Et les offres faites à la municipalité cadurcienne d'ouvrir un étal dans les Halles ont été présentées par un commerçant de chaque catégorie.

Ici encore, nous ne pouvons donner à nos lecteurs de nouveaux renseignements. La municipalité de Cahors a fait part de ces offres au Comité Economique du Lot qui l'a vivement engagée à les accepter et à en faciliter, de toutes manières, la prompte réalisation.

Nous serons, sans doute, bientôt fixés à...

Il y a baisse réelle sur les vêtements

D'une façon générale, on peut dire que les commerces d'alimentation résistent à la baisse. Ils ont diminué leurs prix, mais lentement et dans une mesure qui paraît souvent insuffisante. Il est probable que le mouvement de baisse n'a pas encore touché les détaillants et que, d'ici peu, il va s'accroître chez eux.

En attendant, il existe un commerce important où la diminution des prix est très forte : c'est celui des vêtements. Dans les magasins de confections pour hommes et femmes, la baisse générale dépasse souvent trente pour cent.

Un important commerçant de notre ville nous montrait des pardessus pour hommes et des manteaux pour femmes sur lesquels la diminution est de 50 pour cent.

Et, nous disait-il, le public ferait bien d'acheter tout ce dont il a besoin. Car, sur nos articles, il ne faut pas espérer de baisse nouvelle d'ici longtemps.

Il semble difficile, en effet, qu'après une première diminution aussi importante, il n'y ait pas un tassement, un arrêt prolongé... Ce qu'il y a de certain c'est que, là, le progrès est considérable.

Le Pain à 2 fr. 25

On annonce de Paris que la commission des farines s'est réunie. Elle a constaté que le prix de la farine a passé de 260 francs à 243 francs. En conséquence, elle a décidé que le pain serait payé 2 fr. 25 le kilogramme, au lieu de 2 fr. 40 dans le département de la Seine.

Chez les charcutiers

A la dernière heure, on nous informe que le prix du porc ayant subi une baisse très sensible à la foire de Gourdon, les charcutiers de cette ville ont décidé de diminuer tout de suite le prix de la charcuterie de un franc par kilogramme.

Le mouvement est commencé.

L'extrême abondance des matières nous oblige à renvoyer la publication de nombreuses communications. Nous nous excusons de ce retard auprès de nos lecteurs et correspondants.

« Le Lot à petites journées »

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'ouvrage de notre distingué compatriote et précieux collaborateur, M. Grangé : « Le Lot à petites journées » paraîtra le 15 décembre.

Le nombre considérable de souscripteurs nous fait augurer pour cet ouvrage un succès sans précédent. Nous engageons les retardataires à se hâter s'ils veulent encore bénéficier des prix de faveur.

Jusqu'au 15 décembre il est consenti une remise de 2 fr. sur le prix marqué, qui est de 12 fr.

Il ne reste que 10 exemplaires du tirage spécial sur Velin de Rives, au prix de 18 fr.

Les souscriptions sont reçues à la librairie MEYZENC, 36-38, boulevard Gambetta.

Nos Compatriotes

Nous apprenons, qu'après un an de stage à Paris, dans une des plus importantes compagnies d'assurances, M. Guy-Daniel Hoyer vient d'être nommé inspecteur dans le Plateau Central, avec résidence facultative à Clermont-Ferrand.

M. Hoyer est notre compatriote par son mariage avec Mlle Delfau, fille de M. Delfau, huissier à Lantès.

Les Cadets du Quercy

Cette dernière matinée de la saison 1926-1927 a été particulièrement brillante et très réussie grâce à l'afflux constant de nouveaux Sociétaires qu'elle enregistre.

En participant à cette fête dans le cadre luxueux des Sociétés Savantes nos compatriotes ont prouvé une fois de plus l'esprit de solidarité attirant qui régnait aux Cadets du Quercy.

Certes les habitués de ces manifestations lotoïses avaient déjà enregistré des réunions élégantes et joyeuses, mais jamais ils n'en avaient vu une aussi « select » que celle du 5 décembre.

Comme déjà, nous y avons remarqué avec le plus vif plaisir, M. Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, M. Garigou, chargé de missions au Ministère de la Guerre, M. Vialle, Président de la Grappe, de M. Amagat, Président des Enfants de Figeac et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer.

La Ligue Méridionale y était aussi représentée par un grand nombre de Sociétaires que nous verrons toujours avec plaisir à nos matinées.

Le concert fut magnifiquement réussi. M. Séverac, Mme Guillon et Mme Sylvane nous charmèrent dans un fragment de « Le cœur à ses Raisons » et l'ovation qui leur fut faite, fut de longue durée.

Mais danseurs et danseuses étaient déjà pressés de laisser leurs jambes se mouvoir en cadence, un Jazz magistralement dirigé jeta bientôt après, un entrain endiablé, et les couples s'adonnèrent, avec toute leur sages excentricité, aux danses du pays et aux nouvelles sans lendemain.

En l'absence de notre cher Président, M. de Lacam, retenu loin de nous à son grand regret, pour de bien douloureuses circonstances, ce fut à notre distingué Secrétaire général, M. Bladinier, qu'échut l'honneur de prendre la parole, en quelques phrases de haute tenue littéraire et dans un style dont il a le secret, il nous transporta par la pensée vers la terre d'où nous sommes nés, dans ce beau Quercy qui nous est si cher. Nul mieux que lui, n'aurait incarné le type de notre fière race.

La troisième matinée de la saison aura lieu le 2 janvier prochain et une foule sans doute plus nombreuse encore s'y pressera pour fêter en même temps et avec le même élan, la nouvelle année « Le Pounno Onanido ».

Ajoutons enfin qu'au cours de cette matinée les Cadets se sont empressés de réélire les membres sortants du Conseil d'Administration et qu'à son tour le Conseil a maintenu à la Présidence M. de Lacam, ce charmant Quercyais qui sait évoquer les charmes de la petite patrie et qui l'aime avec nous par-dessus tout.

Le secrétaire-adjoint des Cadets, Antonin LABOUGE, 63, rue Monge, V.

Ponts et chaussées

Un concours aura lieu pour l'emploi d'adjoint technique des Ponts et Chaussées le 21 février 1927.

Les demandes des candidats, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'Ingénieur en Chef du département avant le 1^{er} janvier 1927.

Pour tous renseignements s'adresser aux Ingénieurs d'Arrondissement en résidence à Cahors et Figeac, ou au Ministère des Travaux Publics, 244, boulevard St-Germain à Paris 7 (Direction du Personnel, 2^e Bureau).

Cartes d'invalidités

Les Mutilés et Réformés du département du Lot, titulaires d'une carte donnant droit aux réductions sur les réseaux des chemins de fer, et délivrée antérieurement au 1^{er} janvier 1926, sont informés qu'ils doivent faire renouveler leur carte avant le 31 décembre 1926.

La demande de renouvellement doit être faite à la mairie de leur résidence. Ils devront justifier de leur qualité par la production du titre de pension et fournir une nouvelle photographie de 3 cm. sur 4 cm.

Les demandes seront transmises par les soins de la Mairie au Comité départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre à la Préfecture du Lot, chargé d'établir les cartes sus-indiquées.

CAHORS

Appel en faveur des malheureux

L'hiver arrive, rigoureux. Les pauvres, encore plus malheureux par ces temps de vie chère et du chômage qui s'annonce, vont subir de bien dures privations.

Le bureau de bienfaisance ne pourra suffire à tout.

Lorsque le pain, les fagots, la lingerie, les vêtements étaient à des prix abordables, il pouvait dans une certaine mesure, aider au soulagement des misères ouvrières, donner à manger aux vieux, aux vieillards à qui toute une vie de dur labeur n'a pu assurer le pain de leurs derniers jours.

Mais les ressources du bureau de bienfaisance sont limitées, très limitées et il ne lui sera pas possible, cet hiver, de faire tout le bien que les déshérités de la vie ont le droit d'espérer.

Il est du devoir de toutes les personnes fortunées, de tous les favorisés de la vie, de tous ceux qui, sans gêne, peuvent consentir un sacrifice, un léger sacrifice, de venir en aide à ces malheureux, en adressant directement à M. Bris, le sympathique receveur du bureau de bienfaisance de Cahors, ou par tout autre intermédiaire, leur obole aussi modeste qu'elle soit.

Quel est celui qui, le pouvant, peut se refuser à cet acte de solidarité. Ce geste de bienfaisance personne ne se refusera à l'accomplir, j'en suis persuadé.

Le cœur de tous doit parler, doit agir.

La bienfaisance, chacun le sait, n'a pas de parti, ne doit pas avoir de parti.

Mais que l'on se hâte. La misère, la hideuse misère, n'attend pas, ne s'attend pas.

Conseiller Municipal, Membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance

Contre les compteurs

Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, la réunion de mardi soir s'est terminée par le vote d'un ordre du jour contre les compteurs. Le Comité de protestation nous demande de publier le texte de cet ordre du jour. Le voici :

« Les concessionnaires et usagers de l'eau au nombre de 500 environ réunis en assemblée générale au Palais des Fêtes, à Cahors, le 7 décembre 1926, après avoir entendu les divers orateurs qui se sont succédés à la tribune, décident à l'unanimité qu'il y a lieu de s'abstenir de toute prise de compte jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Conseil d'Etat sur le pourvoi formulé à l'encontre de l'arrêté Préfectoral du 23 novembre 1926 tendant à obtenir la nullité de la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 1926 ainsi que du traité intervenu entre la Ville de Cahors et son vendeur d'eau, Hubert, et prennent l'engagement formel de le refuser. »

Vu, le Président, Le Secrétaire, MAS, MANIÉ.

Comité de la Foire

Le Comité de la Grande Foire annuelle organise une souscription publique au profit des œuvres de bienfaisance de la ville.

Les billets de souscription, du prix de 1 fr. donneront droit au tirage d'une Tombola gratuite, où seront attribués les nombreux lots non réclamés de la Tombola de la Foire.

Les trois principaux lots sont constitués par les objets d'art, offerts au Comité à l'occasion de la Foire annuelle, par MM. de Monzie, Crabol et Calmon.

Une certaine d'autres lots, de réelle valeur seront également attribués. Le tirage de la Tombola gratuite aura lieu le jour de Noël.

On trouve des billets de souscription chez MM. Lambert et Rollés, journaux, boulevard Gambetta et chez les commerçants, membres du Comité.

Le classement du Concours de balonnets est actuellement terminé.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste des gagnants.

ON RÉCLAME

On nous signale le mauvais état du chemin de la vieille route de Paris, devenu presque impraticable depuis le décès de l'antonnier Malique, qui n'a pas été remplacé. Une réparation urgente s'impose, tant au point de vue des propriétaires riverains que des nombreux touristes et Cadurciens qui, pendant l'hiver en font leur promenade préférée.

Nous comptons sur le bon vouloir de la municipalité pour faire les réparations nécessaires.

Enseignement secondaire

Nous apprenons, avec plaisir, que notre compatriote, M. René Miquel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé professeur de lettres au Lycée de Clermont-Ferrand.

Enregistrement

Par arrêté du 9 décembre, M. Sarceste, conservateur de troisième classe, à Cahors, est nommé receveur de 1^{re} classe, à Avignon.

Syndicat des marchands forains

Une réunion aura lieu, au Siège Social, Café du Midi, le 11 décembre 1926, à 20 h. 30 précises.

Ordre du jour : Compte rendu de

fin d'année du secrétaire et du trésorier ; renouvellement du bureau ; questions diverses. — Présence indispensable.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 10 décembre 1926

Lacaze Paul, Couderc Alexandre et Laporte Armand, cultivateurs à Calviac, sont poursuivis pour coups réciproques.

Lacaze et Couderc qui n'ont exercé que des violences légères sont condamnés à 5 francs d'amende chacun et Laporte à 25 francs pour coups et blessures.

Une laitière de Castelnaud, bénéficiant des conclusions du rapport de l'expert chimiste est relaxée.

Une dame M. M. 42 ans, ménagère à Souillac, est condamnée à 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer et à 1 fr. de dommages-intérêts envers la compagnie du P. O.

Un sieur Hohviller Alphonse-Paul-Joseph, 18 ans, au Montat, a voyagé sans billet, 18 fr. d'amende.

Cylindres à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 13 au 18 décembre 1926

Piochage de la chaudière, repavage et cylindrage de matériaux sur les points désignés ci-après :

Chemin de grande communication n° 9, de 2 k. 833 à 3 k. 400, entre Camy et Castelfrac ;

Chemin de grande communication n° 5, de 20 k. 150 à 20 k. 376, vers Catus ;

Chemin de grande communication n° 22, de 15 k. 400 à 15 k. 850, entre Pontcirq et Cassagnes.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 12 décembre 1926 par la

Pharmacie GARNAL

Laboratoire de la Phosphore Garnal En face du Théâtre — CAHORS

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 4 au 11 décembre 1926

Naissances

Aubertin Suzanne, boulevard Gambetta, 117.

Salgues Réjane, rue Neuve-St-Barthélemy, 6.

Chayré Ginette, rue Foucault, 1.

Publication de mariage

Lalage Antonin, voyageur de commerce à Cahors et Bourguen Marthe, Caissière à Angers.

Décès

Cané Robert, 9 mois, rue Brives, 15.

Alibert Jean, retraité, 77 ans, place St-Laurent, 4.

Labarthe Louis, s. p., 82 ans, avenue de la Gare.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 11 — DIMANCHE 12 (matinée et soirée)

Raquel Meller

DANS La Ronde de Nuit

Scénario inédit de Pierre Benoit avec Léon Bary, Gaidaroff, Bras, Aruna Dalia et Suzanne Branchetti

Amour vainqueur, comique

Composition d'un journal, documentaire

ORCHESTRE

La semaine prochaine : MONA VAINA, d'après l'œuvre de Maeterlinck et Biscot dans Bibi-la-Purée.

Les Sports

A SAINT-CERE.

L'Union Sportive Saint-Céréenne (1), demande un match pour le 19 décembre, sur son terrain, contre bonne équipe. Téléphoner au 17, jusqu'à 21 heures.

A. C. F. T. C. F.

TERMINUS HOTEL

RIGAUBIE Propriétaire

CAHORS

TOUT LE DERNIER CONFORT

Appartements avec Salles de bains

Chambres avec Cabinet de toilette

Radio-Concert - Garage fermé et chauffé

RESTAURANT de 1^{er} ordre

CUISINE BOURGEOISE - CAFE RENOMMÉE

Spécialités pour NOCES et BANQUETS

SOIRÉE et LUNCH

Grande Salle - Salons particuliers

Prix modérés Téléphone N° 50

Arrondissement de Cahors

Limogne

La Sainte-Cécile. — Dimanche dernier, la Société de musique « La Fraternelle » a fêté la Sainte-Cécile. Après un tour de ville en musique, le banquet traditionnel a été servi au restaurant Calixte Décremps, où la cuisine de Mme Décremps fut très appréciée. Durant le repas, admirablement servi, la plus franche gaieté n'a cessé de régner parmi les convives. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés à la prospérité de la Société.

A 4 heures, après un second tour de ville en musique, un concert de gala a été donné sous la halle au lieu de la place de l'Eglise, à cause du vent glacial qui soufflait. Ce concert avait attiré un nombreux public qui ne ménagea pas ses applaudissements aux excellents morceaux exécutés.

Pour terminer la fête, un petit souper intime les réunit à nouveau et un bal fut organisé au café Balat et ne se termina qu'à une heure très avancée.

Duravel

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision ont eu lieu le samedi, 4 courant. Pour notre commune, il y avait cinq conscrits dont quatre ont été déclarés « bons pour le service ». Ce sont les nommés : Grassi, Lascoux, Fabre, Ayraud.

Un seul ajourné sur 3 de l'année dernière a été accepté : Roger Borredon.

Prayssac

Conseil Municipal. — Présents : MM. le Docteur Goutenègre, maire, Montell, Jouglis, Sillie, Rajade, Docteur Blanchés, Pélissié, Joffre, Cavané, Lafargue, Bessières, Dutois, Laborie et Lacombe. — Absents : MM. Ladoux et Maratuech.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. Pélissié fait observer que la délibération dont il s'agit n'est pas l'expression de la vérité en ce qui concerne la prestation de M. le Maire sur la question électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M. le Maire a refusé de mettre aux voix l'application de l'article 30 du Cahier des charges.

M. Pélissié demande la parole pour une modification à la délibération n° 232, affaire électrique.

M

tions probables dans la semaine du 13 au 18 décembre :

Canton de Figeac-Ouest. — G. 29, de 0 k. 000 à 0 k. 825 ; G. 1a, de 5 k. 500 à 6 k. 000 ; G. 1a, de 0 k. 900 à 1 k. 100.

Canton de Gramat. — G. 21, de 14 k. 825 à 16 k. 000, entre Rocamadour et la gare de Rocamadour.

Canton de Martel. — G. 23b, entre 11 k. 200 et 12 k. 700 à l'Hôpital Saint-Jean.

Bagnac

Réunion des blessés de guerre. — Les mutilés et blessés de guerre réformés de Bagnac se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Marceac, et ont décidé de la création d'une amicale des victimes de la guerre de Bagnac. Pour alimenter la caisse de ladite amicale, ils ont décidé de verser une cotisation de 2 fr. par an.

Il s'invitent les camarades absents à se faire inscrire sans délai chez le camarade Imbert.

L'issue de la réunion, ils se sont rendus chez le camarade Belvézet où, dans un banquet fraternel des mieux préparés, ils ont renouvelé leurs souvenirs des années terribles de la guerre. La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant tout le repas.

Heureux d'avoir pu renouveler leurs liens de camaraderie, ils se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Cajarc

Obsèques de M. Louis Gazeau père, ancien maire de Cajarc. — Au moment où l'on pensait que M. Louis Gazeau, malade depuis quelques jours, allait mieux, il s'est éteint subitement.

Ses obsèques ont eu lieu le 9 décembre, au milieu d'un concours considérable de population.

Conseiller municipal, puis maire et en dernier lieu Conseiller municipal, Louis Gazeau, malgré ses 85 ans, toujours alerte, était homme de bon conseil, se prodigant pour rendre service, aussi était-il estimé de tous bien qu'il n'ait jamais caché ses fermes opinions républicaines.

Il laisse un grand vide au Conseil municipal et au bureau de bienfaisance où ses avis étaient particulièrement goûtés. Le parti républicain perd en lui un homme éclairé et sincère.

Au Cimetière, M. Cousy, Conseiller municipal, délégué par le maire retenu au conseil de révision a prononcé le discours suivant :

Madames, Messieurs,

M. le Maire de Cajarc, regretté par les opérations du conseil de révision, n'a eu qu'une pensée et douloureuse mission, celle d'adresser au nom de la population, et au nom du Conseil municipal, le dernier adieu à l'ami regretté, Louis Gazeau.

Il vient d'être ravi à l'affection des siens après une longue vie de travail, de probité, d'honneur.

Malgré son grand âge nous ne nous attendions pas à le voir disparaître encore, car il avait su rester alerte, jovial. Les années n'avaient pu réussir à affaiblir en lui, ni l'intelligence, ni le robuste bon sens, ni la volonté. Sa mort est un deuil pour notre petite ville car c'était l'homme serviable, dévoué à tous, l'ami sûr et fidèle.

De si sérieuses qualités lui avaient valu la sympathie et l'estime de la population.

En 1908, il était élu conseiller municipal, en 1910, Maire de Cajarc. En 1924, il fit partie de nouveau du conseil municipal.

Depuis de longues années, il était membre administratif du bureau de bienfaisance. Dans l'accomplissement de ses fonctions publiques, il apporta toujours la plus haute probité, la plus stricte justice et le parti républicain éprouve aujourd'hui une perte cruelle.

A Madame Gazeau qui perdit en lui un vrai père, plein de tendresse et de sollicitude : A ses petits fils éplorés qu'il chérissait tant, nous adressons les condoléances les plus sincères et les plus amies.

Et vous cher disparu, recevez notre suprême adieu. Reposez en paix. Longtemps votre souvenir vivra dans nos cœurs.

St-Sulpice

Conseil municipal. — Réuni le 28 novembre 1926, sous la présidence de M. Rougeyrols Antonin, maire, le Conseil municipal de St-Sulpice a dressé ainsi qu'il suit la liste de propositions des répartiteurs pour 1927 : 1° Propriétaires habitant la commune : MM. Lafon Célestin, Ortalo Gaston, Blanc Charles ; 2° Forains : MM. Pradines Pierre et Pezet Pierre de Mareuilhac.

Le conseil a ensuite désigné MM. Lafon Faustine et Pénacoste Jean, pour réviser la liste électorale et MM. Francoual Elie et Sénat Jean pour juger les réclamations.

Une demande d'allocation pour soutien de famille a reçu un avis favorable.

Sousceyrac

Grave accident. — M. Fournol, propriétaire à Canet-Sousceyrac, faisait dernièrement ferrer ses bœufs à Laval-de-Cère, lorsque l'un d'eux, en se débattant, se renversa sur son maître et faillit l'écraser.

Les jours de M. Fournol ont été sérieusement en danger, mais nous sommes heureux d'apprendre que son état s'est sensiblement amélioré.

St-Céré

Le temps. — Depuis trois jours, la température a sensiblement baissé, au cours de la nuit du mardi au mercredi, le thermomètre est descendu à - 6°.

C'est un temps très favorable à l'agriculture, qui aurait réellement souffert si les pluies des dernières semaines avaient persisté.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pour Messieurs les Commerçants. — Messieurs les Commerçants sont informés de la formalité de « Côte et paraphe » du livre journal et du livre d'inventaire, qui leur est imposée annuellement par l'article 10 du Code de commerce, peut être effectuée dans chaque canton par M. le Juge de Paix, en conformité de la loi du 1^{er} janvier 1926. A cet effet les intéressés auront à déposer leurs livres au greffe de la Justice de Paix de Gourdon.

Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Meulet qui assurera le service lundi 13 courant.

Conseil de révision. — Le conseil de révision aura lieu pour le canton de Gourdon, le mercredi 15 décembre, à la mairie de Gourdon. Ce même jour, M. le Préfet recevra officiellement tous les fonctionnaires de la ville.

Triste accident. — Mardi matin, M. Alphonse Valadié, 30 ans, couvreur, est tombé du toit de la maison de M. Lafforgue qu'il réparait. Transporté aussitôt à son domicile, M. le Docteur Coulon, appelé en toute hâte s'empressa de lui donner ses soins.

Il avait une contusion du bassin et une fracture des os de l'avant-bras.

Mardi soir, il était transporté à l'hôpital de Cahors d'où il revenait jeudi soir sans avoir pu être opéré. Son état est désespéré. Il laisse une jeune femme de 22 ans et deux petits enfants en bas-âge. Toute la population est consternée.

A la dernière heure, nous apprenons que ce brave et sympathique ouvrier est décédé vendredi soir, vers 2 heures et demie, après d'atroces souffrances et en pleine connaissance, ce qui augmentait son agonie.

Nous adressons à sa jeune veuve, à ses deux enfants, à son père, à sa mère et à toute la famille l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Notre prochaine foire. — Notre prochaine foire aura lieu le mardi 14 décembre prochain.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Vendredi matin ont eu lieu les obsèques de M. Labarthe, père de MM. Labarthe, hôtelier et limonadier bien connus à Cahors. Le défunt, âgé de 83 ans, a succombé à une congestion pulmonaire.

Une foule d'amis formait le cortège. Nous adressons à MM. Labarthe et à leur famille nos sincères condoléances.

Dans les postes. — Nous apprenons avec un vif plaisir, le brillant succès remporté par deux de nos compatriotes au dernier concours de dame employée des P. T. T. Mlle Fournié, aide au bureau de Labastide, a été reçue avec le n° 17 pour la région de Lille, et Mlle Guerrin Suzanne a obtenu le n° 98, pour la région parisienne, sur douze cents candidates. Nos sincères félicitations aux lauréates.

Dégagnac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour le dimanche, 12 décembre, à l'effet de réviser le cahier des charges des droits de stationnement et de fixer les nouveaux droits de place pour que le tout puisse être mis, en bloc, à l'adjudication le dimanche, 26 décembre 1926.

Syndicat agricole. — M. Fabre, président du Syndicat agricole de Dégagnac, nous communique : Qu'une réunion générale des membres de cette association professionnelle aura lieu, à la mairie, le dimanche, 19 décembre 1926.

Ode du jour :

Réorganisation du Syndicat ; approbation des comptes du trésorier.

Procès-verbaux. — Le jour de la foire de nombreux procès-verbaux ont été dressés par la gendarmerie pour défaut d'affichage des prix et pour insuffisance de poids du pain vendu.

Poire. — La foire de décembre a eu son importance habituelle. Les divers marchés étaient, comme toujours, bien approvisionnés, tant en quantité qu'en qualité.

La baisse qui a une tendance à s'accroître, particulièrement sur les bœufs d'attelage et les bouillons, se généralise.

Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, de 220 à 235 fr., les 50 k. ; gros bœufs d'attelage, de 5.800 à 6.500 fr. ; bœufs de commerce, de 4.800 à 5.600 francs ; boureaux d'Auvergne, de 1.800 à 2.500 fr., le tout la paire.

Moutons gras, de 4 fr. 25 à 4 fr. 50 ; Agneaux, de 4 fr. 50 à 5 fr., le tout au kilo.

Oies grasses et canards gras, vendus au prix moyen de 6 fr. 50, le 1/2 kilo.

Poules, 5 fr. ; poulets, 5 fr. 50, lapins, 2 fr. 75 à 3 fr., le tout au 1/2 kilo ; foies gras, de 43 à 47 fr., le kilo. Œufs, 9 fr., la douzaine.

Lièvres, 10 fr., le kilo ; lapins, 9 fr., pièce ; grives, 3 fr. 50 ; tourds, 1 fr. 75.

Fourrures : Fourines, de 200 à 250 francs ; putois, de 30 à 40 fr. ; renards, de 40 à 50 fr.

Pinsac

Epidémie. — Depuis quelques jours une épidémie sévit sur les bœufs.

Plusieurs de ces animaux ont été trouvés morts à l'étable et les vétérinaires diagnostiquent la fièvre charbonneuse.

Le plus grave, c'est que les personnes risquent d'être atteintes par ce mal étrange. Un habitant de Pinsac a éprouvé une forte fièvre après avoir aidé son voisin à enfouir une bête morte et il a été dirigé sur l'hôpital de Cahors où on le tient en observation.

D'énergiques mesures de désinfection ont été prises pour enrayer la contagion.

St-Sozy

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'un garçon prénommé Louis-Jean aux époux Chassaing-Clavel, propriétaires à La Plaine.

Nous adressons nos félicitations aux parents. Nous souhaitons une prompte guérison à la maman et longue vie au bébé.

Décès. — On nous annonce le décès de M. Etienne Roussel, dit Ambroise, âgé de 69 ans, époux de Philomène Soulairex, domicilié au bourg de St-Sozy.

Nous prions Mme Veuve Roussel et toute la famille d'agréer nos condoléances émuës et bien sincères.

Hyménée. — Tout dernièrement a été célébré, en la mairie de Sarrazac, le mariage de notre compatriote M. Eugène Laval, cultivateur à Meyrac et de Mlle Clotilde Lhomond, sans profession, domiciliée à Sarrazac.

Nous leur adressons nos vives félicitations et nos vœux de bonheur.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 22.

A Genève

De Genève : Le bruit court que la session de la S. D. N., qui devait être terminée ce matin, sera probablement prolongée de 48 heures.

Trois fois condamné à mort

De Breslau : La cour d'assises de Stendal, en Silésie, a condamné trois fois à mort le nommé Urhanski, dit Duba, accusé de plusieurs crimes.

Quatre artistes brûlés

De Rome : Un incendie, dû à un court circuit, a éclaté à minuit au théâtre Apollo. Quatre artistes surpris par le feu, dans leurs loges, furent transportés à l'hôpital où les médecins ne purent que constater leur mort.

Un incident à Mexico

De Mexico : Pedro Gual, chargé d'affaires du gouvernement Espagnol serait rappelé à la suite d'incidents suivis d'un pugilat qu'il eut dans la rue avec un officier chargé d'assurer la circulation.

Grève de Boulangers

De Varsovie : Les boulangers se sont mis en grève en réclamant la suppression du travail de nuit.

LES CHANGES

A onze heures les changes étaient : Livre : 122,20.
Dollar : 25,23.

AVIS DE DECÈS

Mademoiselle GUIRAUDET ; Madame et Monsieur GUIRAUDET et leurs enfants ; Madame Veuve GUIRAUDET et ses enfants.

Les familles IMBERT, LESTANDI, CALENDRIE, PANACASSAGNE, ICHES, ROY, BERBIÉ, et tous les autres parents ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve GUIRAUDET
née Blanc

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 h. 1/2 en l'église Notre-Dame de St-Georges.

Réunion à la maison mortuaire, place de la Merci, 6. Ni fleurs ni couronnes.

REMERCIEMENTS

Monsieur Léopold LABARTHE, à Labastide-Murat ; Madame et Monsieur Jean LABARTHE et leur fils Charles, Café de Bordeaux, à Cahors ; Madame et Monsieur Henri LABARTHE et leur fils René, Hôtel des Voyageurs, à Cahors ; Madame et Monsieur Louis LABARTHE, Instituteur en retraite ; Madame et Monsieur Daniel LABARTHE, Instituteurs à Aujols ; Madame et Monsieur Louis CAPELLE, à St-Martin-de-Vers ; Madame Veuve Jean-Pierre BLANC, à St-Martin-de-Vers.

Les familles LABARTHE, CAPELLE, CLAVIERES, CALVET, POULADE et VIALATTE, tous les autres parents et amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de :

Monsieur Louis LABARTHE
piement décédé le 8 décembre 1926 dans sa 83^e année.

Pour vos Chaussures

Une seule Maison, une seule adresse est à retenir : **GABRIEL, 14, Place des Petites-Boucheries** (Palais des Fêtes).

Atelier le mieux outillé de tout le département. Travail le plus solide et le mieux fait.

A céder à Cahors

PORTE FEUILLE D'ASSURANCES
Branche Accident-Vie
S'adresser à **M. DELFAU,**
— 3, rue du Pont-Neuf. — CAHORS —

OCCASION A SAISIR

LIQUIDATION COMPLETE
DE TOUT LE STOCK DE
Maroquinerie, Sacs pour Dames
Portefeuilles, Porte-monnaie, etc.
GRANDE BAISSSE DE PRIX de 20 à 50 %
sur la
Brosserie, Peignes, Trousse, Rasoirs
et lames Gillette
Maison POPOVITCH
Cofiffeur pour Dames
4, rue Maréchal-Foch, CAHORS
Téléphone : 170.

Vient de paraître :

Le LAROUSSE MÉNAGER ILLUSTRÉ
Le cadeau le plus beau et le plus utile à offrir à une maîtresse de maison
Prix valables jusqu'au 15 Janvier
Broché..... 135 fr.
Relié..... 185 fr.

Librairie P. MEYZENC — CAHORS
Téléphone : 64.

PAPAS! MAMANS!

UN RAYON DE VOITURES D'ENFANTS
vient d'arriver chez
MIQUEL
rue Georges-Clemenceau, à CAHORS
avec ses nouveaux modèles en tous genres
pour 1927 et à des prix exceptionnels

LANDAUS POUPEES
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

UN BON CONSEIL

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine. Il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir immédiatement le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux personnes fatiguées la vitalité nécessaire pour devenir fortes, robustes et résistantes comme celles qui respirent la santé.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux ; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon, dose pour un litre de vin fortifiant : 4 fr. — 0 fr. 50 d'impôt.
Pharmacie Orlicac à Cahors.

LES PILULES DU LABOUREUR

sont préparées avec l'extrait total des plantes qui composent **LA TISANE DU LABOUREUR**. Ces deux produits sont le remède souverain contre la **CONSTIPATION**.

Tisane du Laboureur | Pilules du Laboureur
1 fr. 25 (impôt en plus) 4 fr. la boîte (impôt en plus)

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Préparation et Vente en gros : **BASSOLS-DUMAYNE**
Pharmacie à Perpignan

Envoi d'une boîte échantillon contre 1 fr. 10 en timbres-postes

T.S.F. L'AGRÉABLE L'UTILE

Egarez vos foyers !
Charmez les longues soirées d'hiver. Emerveillez vos amis. Le dancing, le théâtre, le concert, les meilleurs musiciens, les meilleurs conférenciers...

Pour une dépense relativement minime **AUTO GARAGE ARTIGALAS** met à votre disposition les postes les plus modernes les plus simples, les plus pratiques, les mieux compris.

ECRIEZ AUJOURD'HUI MEME
à **M. ARTIGALAS** 103, Boulevard Gambetta, CAHORS

NOTA.—Tous nos appareils sont strictement garantis et laissés aimablement 15 jours à l'essai.

PHONOGRAPHES PATHÉ
APPAREILS A SAPHIR ET A AIGUILLE
jouant les Disques de toutes dimensions
Depuis 275 fr.

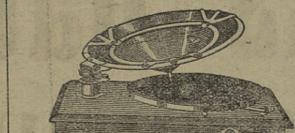
Appareils automatiques pour salles de danse
FACILITÉS DE PAIEMENT
P. MEYZENC, Libraire
36-38, Bd Gambetta, CAHORS

ETRENNES

VOIR NOS GLACES
ET MEUBLES FANTAISIE
Prix Exceptionnels

A l'occasion des Fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN
Faites une visite avant tout achat chez
COMBROUSE Fils
MEUBLES
RUE MARÉCHAL-JOFFRE, CAHORS

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroides. Maison MÈRE, à Marolles



ETUDE
DE
M. Charles AUBERTIN
NOTAIRE
117, Boulevard Gambetta, à Cahors

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant contrat passé devant Maître Charles AUBERTIN, notaire à Cahors, le six décembre 1926, Monsieur Eugène BLANC, négociant, demeurant à Cahors, a vendu à Monsieur Nicolas-Jean BESSON, négociant, demeurant à Saint-Etienne (Loire), le fonds de commerce d'armes, soulerie et articles de pêche, qui exploitait à Cahors, boulevard Gambetta, n° 83, comprenant : l'échalandage, l'enseigne, la clientèle et le matériel.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, 117, boulevard Gambetta, en l'étude de Maître AUBERTIN, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de Maître AUBERTIN, notaire, au domicile sus-indiqué dans les dix jours qui renouvelleront la présente.

Publication de cette vente sera faite, au « Bulletin » annexe du Journal Officiel.

Pour premier avis :
AUBERTIN,
Notaire.

A LA SAMARITAINE

Vêtements CONCHON-QUINETTE
Rue Georges-Clemenceau CAHORS Place Galdemar

ACTUELLEMENT
GRANDE mise en VENTE
avec Rabais Considérable
SUR NOS COMPLETS, PARDESSUS, MANTEAUX, etc.

Aperçu de quelques prix :

MANTEAUX		PARDESSUS	
pour dames et fillettes		hommes et enfants	
VENDUS précédemment	VENDUS actuellement	VENDUS précédemment	VENDUS actuellement
155	95	155	95
165	125	175	135
175	125	245	195
245	195	260	195
350	245		

BONNETERIE, CHEMISERIE ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Vous pouvez profiter de ces prix sans précédent ni suite possible
NOUS SERONS TOUJOURS LA MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ

MEUBLES BOUZERAND BERNES
31, rue Nationale Cahors

Petits Meubles en tous genres
Livraison à domicile par camions dans la Région

Maison LASVÈNES
10, Rue Maréchal Foch — CAHORS

LA PLUS IMPORTANTE SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS
POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Actuellement le client a intérêt à profiter de toutes les affaires et de toutes les réclames qui lui sont proposées. Aussi avant de faire ses achats doit-il aller se renseigner sur les prix et qualités des vêtements que lui offre la

MAISON LASVÈNES

Il réalisera de réelles économies tout en gagnant les étrennes de ses enfants puisque pour tout achat de 50 FRANCS il aura droit à un SUPERBE JOUET.

VOIR NOTRE EXPOSITION DE JOUETS A NOS ETALAGES

FAITES VOS CONSERVES AVEC
LA CORDON BLEU
sans soudure.
Ouverture facile
Sert indéfiniment.

EN VENTE :
chez tous les
bons quincailliers.

Notre recueil de recettes gratis sur demande.
ETAB. V. LABARRÈRE 65, 67, Bd Antoine Gautier, Bordeaux.

A TOULOUSE
Epicerie - Charcuterie - Bois et Charbons
Grande Licence
A CÉDER (bonne santé)
avec 20.000 comptant
FRICOU, 12, RUE RIVALS

AU MEILLEUR MARCHÉ
Maison COURDÈS
4, PLACE DU MARCHÉ, 4. — CAHORS

GRANDE VENTE-RABAIS
AVANT INVENTAIRE
Jusqu'au 31 Décembre 1926

Des primes, consistant en ouvrages de broderie avec fournitures, seront offertes gracieusement pour tout achat minimum de 25 francs.

A. COUDERC-NOUAILLAC
Agent d'Assurances « TOUTS RISQUES »
Correspondant de l'Office Automobile du S.-O.
Représentant de l'ÉVÉRITE
Annonce que par suite de changement de domicile il réside actuellement
Avenue du Nord, n° 3, à CAHORS

AVIS

M. BOUYGUES, Entrepreneur, prévient le public que depuis le 1^{er} décembre, il est concessionnaire des scories provenant du dépôt de Cahors.

Pour tous renseignements concernant vente de sable, gravier et scories, s'adresser rue Joachim-Murat, CAHORS.

ASTHME EMPHYSÈME
Soulagement immédiat et guérison rapide par
l'Antasthme CIBRAND
qui réussit ou tout échoué. La boîte de 50 dragées franco frs 13.80. — LABORATOIRE, 17, rue Moutier, AUBERVILLIERS (Seine).

Placement d'argent toutes sommes, dépôt pour 3, 6, 12, 15 mois. Jusqu'à 24 % intérêts payés mensuellement. DUPUIS, 9, rue Villers-SEXEL, PARIS (7^e).

Avec 15 fr. 200.000 Francs on peut gagner

en demandant l'ouverture d'un Compte de Dépôt remboursable à 945 francs, après versement de 30 mensualités. Dès le 1^{er} versement de 15 francs, il est attribué en toute propriété un cinquième d'Obligation Ville de Paris 5 %, 499 avec participation immédiate aux coupures et chances de tirages y attachées. Les lots gagnés sont payés sans délai et toutes les sommes versées seront remboursées intégralement en 1929.

Les Obligations Ville de Paris 1919 rapportent 5 % d'intérêts par an et participent à 330 tirages offrant ensemble :

54 chances de gagner 1.000.000 de fr.	200.000
270	100.000
380	50.000
500	10.000
1.380	10.000
142.800	5.000 à 1.000

Sécurité absolue
6 TIRAGES PAR AN

Prochain tirage : 22 Décembre

Le nombre des Ville de Paris 5 %, 1919 disponibles étant limité, envoyez de suite un mandat-poste de 15 francs au Comptoir Populaire, 50, rue Lefort, Paris (13^e).

" AU PRINTEMPS "
CAHORS

JOUETS -- ÉTRENNES

Les plus beaux jouets, les plus beaux articles pour Cadeaux
Vous les trouverez **AU PRINTEMPS, CAHORS**
meilleur marché que partout ailleurs

Dimanche voir nos étalages inédits
Installation féerique -- Illuminations

LA FÉE PRINTEMPS
LA PRIÈRE DE L'ENFANT SAGE AU PÈRE NOËL

Vous passerez tous les jours, un moment agréable
en visitant les Magasins **AU PRINTEMPS**
Entrée libre **CHAUFFAGE CENTRAL** Entrée libre
Tout le monde peut visiter sans acheter — R. C. 405

HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui, Cahors

Achat, vente et échange de meubles anciens et modernes.
En magasin grand choix de chambres à coucher, salle à manger et objets divers d'ameublement.
Entrée libre et visible tous les jours.

PAPIERS PEINTS

Vente directe au Public par la Grande Manufacture, 51, Bd Garibaldi, PARIS. Maison vendant le meilleur marché de toute la France. Album franco.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE
DE
Maitre VERMANDE
HUISSIER A FIGEAC (Lot)

VENTE
par suite de
Saisie-Exécution

Le Samedi dix-huit Décembre courant 1926, à quatorze heures, à l'extrémité de la place Champollion, rue Emile-Zola, et en la maison des époux DURAND-VEAUX, épiciers à Figeac, il sera procédé par autorité de justice et par le ministère de M^e VERMANDE, huissier à Figeac, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des articles d'épicerie, mercerie et objets mobiliers suivants :

Un buffet à deux corps, chaises, bidon de pétrole, vitrines, cartes-postales, bougies, macaroni, phoscao, savons, cahiers d'écoliers, enveloppes, papiers grand format, poches en papier pour épiciers, sel, porte-billes, tabatières, blagues à tabac, lainages, fil, aiguilles, pantoufles feutre et cuir, lacets et divers articles en tout genre, etc., etc. Le prix sera payé comptant et il

sera perçu 15% en sus du prix adjugé.
Figeac, le 11 Décembre 1926.
Pour placard: H. VERMANDE,
Pour tous renseignements s'adresser à M^e VERMANDE, huissier à Figeac.

TST

Garantie ABSOLUE
CONFIANCE - BON MARCHÉ
RÉPARATION - POSE
VENTE - ACHAT
NEUF et OCCASION
Réponds gratuitement à toutes questions
T. S. F. moyennant
timbre réponse, et
traite aussi à forfait
par correspondance.

M. J.-P. LACOMBE
SAINT-FORT, par Lauzerte (T.-et-G.)

VOULEZ-VOUS VENDRE
ou
ACHETER

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'agrément
Une MAISON - Une VILLA
Un FONDS de COMMERCE
ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A
M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
4, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. C. n° 1662.

MARIAGES La REVUE MATHÉMATIQUE, 36, rue St-Sulpice, Paris, 6^e. Œuvre sérieuse et patentes. Mariages riches, toutes situations. Envoi des listes sous enveloppe fermée contre 1 fr.

LA MODE PRATIQUE

rend
la vie
moins chère

en vous donnant
le moyen de faire
à la maison
tous vos vêtements.
prolonger leur durée,
exécuter vous-même
les petites réparations
du home, etc.

Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillerez sans
rien gâcher, vous économiserez du temps
et de l'argent.

Abonnement :
Un an, 22 N° : France, 30 fr.
HACHETTE



Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Viennent de paraître :

EUGÈNE GRANGÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A Cahors
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Etudes de M^e MAS, Notaire à Puybrun (Lot)
et de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal civil du département du Lot, en résidence à Figeac (Lot)
Successeur de M^{ss} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis

sis commune de Girac

Adjudication fixée au **DIMANCHE DEUX JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à QUATORZE HEURES,**
en la Mairie de Girac

En exécution d'un jugement contradictoire rendu entre parties par le tribunal civil départemental du Lot, le vingt octobre mil neuf cent vingt-six, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le DIMANCHE DEUX JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à QUATORZE HEURES, en la mairie de Girac, canton de Bretenoux, devant Maitre MAS, notaire à Puybrun, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions des époux Cadet LAMOTHE et Etienne OUBRAYRIE, en leur vivant propriétaires-cultivateurs, demeurant à Girac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Monsieur Marcellin LAMOTHE, propriétaire-agriculteur, domicilié à Cavagnac ;

2^o Madame Marie LAMOTHE et Monsieur Pierre MUZAC, son mari, qui l'autorise, propriétaires-cultivateurs, domiciliés ensemble à Cavagnac ;

3^o Madame Marcelle LAMOTHE et Monsieur BARTHELET, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble au Parc Saint-Maur, 15, avenue de Cluny (Seine) ;

4^o Madame M. LAMOTHE et Monsieur FORGERONT, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Paris, 13, Boulevard Beaumarchais.

Liciteurs ayant Maitre NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Marcellin-Ferdinand LAMOTHE, employé au chemin de fer d'Orléans, demeurant à Aurillac, avenue de la République, n° 66 ;

2^o Madame Irène LAMOTHE, et Monsieur Olivier-Isaïe-Marius VIDALIE, mariés, domiciliés ensemble à Ivry-sur-Seine, avenue Kléber, n° 3 bis ;

3^o Mademoiselle Lucienne LAMOTHE, demeurant à Ivry-sur-Seine, avenue de la République, n° 7 ;

4^o Monsieur René LAMOTHE, demeurant à Ivry-sur-Seine, n° 7 ;

5^o Madame Ernestine OUBRAYRIE, veuve de Monsieur Firmin LAMOTHE, en premières noces et Monsieur Edouard DEMANGE, son mari en secondes noces, demeurant ensemble à Ivry-sur-Seine, avenue de la République, n° 7.

Co-liciteurs ayant Maitre NUVILLE pour avoué.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ
INSÉRÉE AU CAHIER DES
CHARGES

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos, composé de maison et grange en un seul corps de bâtiment, cour, puits et terre, sis à La Croix, commune de Girac, confrontant dans son ensemble à la route départementale de grande communication n° 3, à chemin de Girac à Laserre, et à ancien chemin du Port de Mols à Bretenoux, et terre de Denis, et paraissant porté à la matrice cadastrale de ladite commune, sous les numéros 373, 374, 374 p. et 378 bis, section A, pour une contenance de trente-huit ares trente-quatre centiares.

La mise à prix de ce lot sera de **8.000 fr.**

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra : Un pré situé dans les dépendances de la même commune de Girac, au lieu dit « Bourgnoux » ou Pré de Liourdres, confrontant à la Dordogne, Barrat, Salgues, Valette et Teulrières. Ce pré, d'une contenance approximative de cinquante ares, paraît figuré à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 214 p., 779, 214, section A.

La mise à prix de ce lot sera de **2.500 fr.**

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

1^o Une terre située dans les dépendances de ladite commune de Girac, au lieu dit à La Croix, séparée de l'enclos ci-dessus désigné par la route départementale de grande communication n° 3, confrontant à ladite route et à Denis, Oubrayrie, Mamoul et Pomarel. Cette terre, d'une contenance approximative de douze ares, paraît figuré à la matrice cadastrale, sous le numéro 374 p., section A.

2^o Et une friche située aux Embaillères, commune de Girac, numéros 774 et 779, section A, d'une contenance de quinze ares environ.

La mise à prix de ce lot sera de **800 fr.**

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Girac, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, département du Lot. Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maitre MAS, notaire à Puybrun, commis à cet effet, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera aux adjudicataires sur surenchère qui en seront tenus en sus de leur prix d'adjudication.

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en trois lots composés de la manière ci-dessus indiquée et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de huit mille francs, ci **8.000 fr.**

Le deuxième lot de deux mille cinq cents francs, ci **2.500 fr.**

Le troisième lot de huit cents francs, ci **800 fr.**

CLAUDE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les trois lots desdits immeubles seront remis aux enchères en bloc, en un seul lot, sur clause de réunion, sur la mise à prix formée du montant total des adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est convertie, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels ils pourraient être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac le sept décembre mil neuf cent vingt-six,
L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maitre NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, ou à Maitre MAS, notaire à Puybrun.

CAHORS, IMP. COUSSLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

La Châtelaine de Shenstone

PAR
FLORENCE BARCLAY

CHAPITRE VII

LA CORRESPONDANCE DE MISTRESS O'MARA

C'est le Londres de Dickens et de Thackeray. Nous tous les connaissons, nous retrouvons les rues quand nous y arrivons. Tout nous est comme un home. Nous y avons été accoutumés toute notre vie. J'ai pris grand plaisir à cet hommage rendu à notre littérature. Mais je me demande, ma chère Myra, combien de rues, à l'est de Temple Bar, vous sont familières ? Garth a insisté pour vous adresser de suite une collection de ses volumes favoris, parmi les œuvres de Dickens : attendez-vous donc incessamment à recevoir un lourd colis. Vous pourriez faire cette lecture tout haut aux miss Murgatroyd pendant qu'elles tricotent et dévident leur laine.

« Garth a pris un vif plaisir à notre voyage en Amérique. Vous savez pourquoi nous l'avons entrepris ? Depuis qu'il a perdue la vue, les sœurs ont pour Garth une importance énorme. Il a un désir d'enfant d'ouïr tout ce qui peut s'entendre dans ce monde. La possibilité d'un son nouveau et inconnu le remplit d'une attente en-

thousiaste et nous y courrons ! Il avait vraiment à cœur d'entendre le rugissement formidable du Niagara ; aussi nous en primes le chemin par la voie du White Star Line. La jouissance fut complète quand enfin il se sentit tout proche de la cascade en fer à cheval, sur le côté canadien, la main sur la balustrade qui se trouve à l'endroit où l'écume vous éclabousse le plus et où l'immense torrent vous enroule. Comme nous nous tenions là, un petit oiseau perché sur une branche tout proche s'est mis à chanter. Garth résume ces impressions dans une symphonie.

« Combien est vrai ce que vous dites de la cordiale amabilité des Américains. J'y pensais pendant notre voyage de retour. Il me semble qu'en règle générale, ils sont moins occupés, moins entichés de leur propre personnalité ! Leur esprit est toujours libre d'aller à l'encontre d'une nouvelle connaissance, au lieu de notre stupide *How do you do ?* (Comment allez-vous ?) qui n'attend d'ailleurs pas de réponse, et ne peut mener qu'à de banales réflexions sur la température ; l'Américain nous aborde avec : « Je suis heureux de vous rencontrer, Mistress Dalmain » ou « Je suis ravi de faire votre connaissance, lady Ingleby » ; ceci est une porte ouverte à l'amitié. L'esprit américain est tout disposé à accueillir l'étranger avec un prompt intérêt et une sympathique compréhension, et dans ce pays de sympathies actives, nous faisons plus

d'amis en une demi-heure qu'au cours d'une année de nos raides fonctions sociales. Peut-être me direz-vous que je suis influencée dans mon opinion. Certes ils ont été merveilleux à notre égard et quand, hélas ! les regards amis ne peuvent plus être discernés, tout dépend des paroles prononcées au bon moment.

« Oui, les yeux du petit Geoff sont clairs et brillants et couleur d'or brun. De beaucoup d'autres façons, il ressemble à son père. Garth vous envoie ses amitiés et vous promet un accompagnement spécial pour le *Chant du merle* et que vous pourrez jouer avec un seul doigt.

« Il paraît si singulier d'adresser cette enveloppe à Mrs O'Mara. Cela me fait souvenir du temps où j'avais secoué ma propre personnalité, et où je portais le nom d'une autre femme. Je désire que votre épreuve ait un dénouement aussi heureux que la mienne.

« Ah ! bien chère Myra, il y a un « mieux » pour toutes les existences. Parfois, nous n'y pouvons parvenir que par un chemin rocailleux et ceux qui en craignent les aspérités, qui redoutent les obstacles, n'y parviennent pas.

« D'après tout ce que vous me dites, le « mieux » n'est pas encore apparu sur votre route. Continuez à l'attendre. Ne vous contentez pas de moins.

« Nous ne devons assurément pas laisser soupçonner à Deryck que Jim

Airth — quel nom sympathique — était à Targaï. Il vous ferait promptement changer de domicile.

Envoyez votre rapport la semaine prochaine, et tenez-vous, si cela est nécessaire, sous le chaperonnage rassurant de la broche de camée.

« Votre en toute fidélité
« Jane DALMAIN. »

CHAPITRE VIII
LA BAIE DU FER-A-CHEVAL

Lady Ingleby, assise dans le bosquet de chèvrefeuille se versait son thé, quand le vieux facteur, traînant un peu la jambe, apparut à la barrière du jardin de la Tête de Sarrasin, avec une lettre pour Mrs O'Mara. Lady Ingleby eut un instant d'indécision avant d'ouvrir une enveloppe portant un autre nom que le sien. Puis, souriant à sa propre hésitation, elle la déchira avec le vif empressement d'une personne qui, accoutumée à recevoir une douzaine de lettres par jour a passé une semaine sans en recevoir une seule.

Elle lut d'un trait la missive de Mrs. Dalmain, un passage la fit rire et soudain une vive rougeur couvrit ses joues.

Puis elle posa la missive et se servit du miel — du beau miel couleur d'ambre.

Elle reprit la lettre et la relut soigneusement, pesant chaque mot. « Chère vieille Jane, se dit-elle, ses phrases sont tournées joliment,

« l'abstrait » devenant un péril personnel, sa longue amitié avec Brand lui a fait acquiescer le don d'une phraseologie courte et significative... Après tout, est-ce que ces paroles de Jane signifient quelque chose de sérieux... Je doute qu'un « abstrait » auste totalement indifférent au fait de ma présence puisse jamais devenir dangereux.

Lady Ingleby rit à nouveau, remit la lettre dans l'enveloppe, puis termina son goûter, et en avalant sa dernière tasse de thé, compara ce champêtre *tea* à ceux auxquels elle avait l'habitude de prendre part. Alors, ouvrant sa large ombrelle rouge, elle traversa la pelouse et se tint un instant immobile à la barrière du jardin, se demandant de quel côté elle dirigerait ses pas. Généralement, elle orientait ses promenades vers les falaises, où les alouettes chantaient en s'envolant vers le ciel. Elle aimait, de cette hauteur, à dominer la mer, à écouter le lointain tonnerre des vagues se brisant sur les rochers.

Mais aujourd'hui, la petite rue en raidillon qui descendait au village l'attira. La marée était basse et le sable couleur d'or. De plus, de son abri dans le bosquet de chèvrefeuille, elle avait aperçu la haute silhouette de Jim Airth se détachant contre le ciel sur le sommet de la falaise. Et une phrase de la lettre qu'elle venait de recevoir fit de cette constatation un facteur qui la décida à se diriger vers la plage.

Les pêcheurs, assis au seuil de leurs portes, souriaient à la ravissante femme vêtue de serge blanche, qui, si gracieuse à l'ombre de son ombrelle rouge, descendait la rue du village. Un « item » de l'ordonnance du docteur avait été la répudiation du deuil de veuve ; et il avait paru tout naturel à Myra de descendre le premier matin de sa cure de repos, vêtue d'une robe de serge crème.

Arrivée à la plage, elle tourna dans le sens qu'elle suivait habituellement sur la falaise et marcha rapidement sur le sable ferme et doux, s'arrêtant de temps en temps pour ramasser un beau galet, ou examiner une anémone de mer, ou quelque zoophyte gélatineux que la marée avait laissés.

Au bout d'un moment, elle atteignit un point où la falaise avançait en éperon dans la mer ; alors, grimpa sur des rochers glissants, que séparaient des creux remplis d'une eau miroitante, où les algues pourpres se balançaient, et les crabes et les crevettes apparaissaient pour s'enfoncer ensuite dans le sable. Myra se trouva dans la plus séduisante baie, la ligne de la falaise formant un vaste fer à cheval. La petite anse, ainsi encerclée était un lieu de beauté féerique ; le sable d'un blanc éclatant parsemé d'algues marines rouges ; les falaises s'élevaient très haut, jetaient une ombre sur la plage, et pourtant, derrière leur sommet, le soleil continuait à briller et sa lumière étincelait au loin sur la mer.

(A suivre).